



DELIBERATION N°2025-10
Indemnités des Elus
 Extrait du Registre des Délibérations
CONSEIL SYNDICAL DU 28 JANVIER 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-huit janvier à dix-neuf heures, le Comité Syndical du SEBV, régulièrement convoqué le quinze janvier deux mil vingt-cinq, s'est réuni à Sainte-Gemme-Moronval, Salle Municipale des Associations et de la Culture, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Daniel RIGOURD, Président.

Nombre de délégués titulaires du Comité Syndical : 79

Nombre de membres en exercice : 79

Quorum à atteindre en temps normal : (79/2+1) : 40

Nombre de membres qui ont pris part à la délibération (présents comptant pour le quorum) : 52

Nombre de pouvoirs : 4

Nombre de suffrages exprimés : 56

Présents pour le quorum : 52

Mme	LOISY Pauline	Suppléante de	Mme QUENTIN	CA Pays de Dreux	ABONDANT
Mme	DE SOUSA Evelyne	Titulaire		CA Pays de Dreux	BONCOURT
Mme	BAY-DESILES Valérie	Titulaire		CA Pays de Dreux	CHARPONT
M.	DESHAYES Ludovic	Titulaire		CA Pays de Dreux	CHERISY
Mme	DEQUAIRE Sylviane	Titulaire		CA Pays de Dreux	CRECY-COUVE
M.	THEPAULT Yves	Titulaire		CA Pays de Dreux	ECLUZELLES
Mme	DUVAL Dominique	Titulaire		CA Pays de Dreux	EZY-SUR-EURE
M.	PROVOST Sylvain	Titulaire		CA Pays de Dreux	FONTAINE-LES-RIBOUTS
M.	ROY Raymond	Titulaire		CA Pays de Dreux	LA CHAUSSEE-D'IVRY
M.	TOISON Stéphan	Titulaire :		CA Pays de Dreux	MEZIERES-EN-DROUAIS
M.	CHERON Denis	Titulaire		CA Pays de Dreux	MONTREUIL
Mme	PATUREL Cathy	Titulaire		CA Pays de Dreux	OULINS
M.	LUBOW Dominique	Titulaire :		CA Pays de Dreux	St-ANGE-ET-TORCAY
M.	GUIRLIN Jean-Louis	Titulaire		CA Pays de Dreux	St-GEORGES-MOTEL
M.	FOUGEROL François	Titulaire		CA Pays de Dreux	Ste GEMME-MORONVAL
M.	ALBERT Christian	Titulaire		CA Pays de Dreux	SAULNIERES
Mme	LEBRIS Martine	Titulaire		CA Pays de Dreux	SAUSSAY
M.	BINET Éric	Titulaire		CA Pays de Dreux	SOREL-MOUSSEL
M.	GOALES André	Suppléant de	M. BERTHELIER	CA Pays de Dreux	TREON
M.	STEPHO Damien	Titulaire		CA Pays de Dreux	VERNOUILLET
M.	RIGOURD Daniel	Titulaire		CA Pays de Dreux	VILLEMEUX-SUR-EURE
Mme	CHANFREAU Dominique	Titulaire		CC Portes Euréliennes d'Ile de France	NOGENT LE ROI
Mme	DEVINCK Jacqueline	Titulaire		CC Portes Euréliennes d'Ile de France	VILLIERS LE MORHIER
M.	MARTIN Jean-Luc	Titulaire		CC Portes Euréliennes d'Ile de France	COULOMBS
Mme	LE GUIL Laëtitia	Titulaire		CC Portes Euréliennes d'Ile de France	NERON
M.	LEMOINE Stéphane	Titulaire		CC Portes Euréliennes d'Ile de France	CHAUDON
M.	ROSSIGNOL Patrick	Suppléant de	M. CORRE	CC Portes Euréliennes d'Ile de France	MEVOISINS

Mme	WEILLER Odile	Suppléante de	M. GOND	CC Portes Euréliennes d'Ile de France	BRECHAMPS
M.	MAILLARD Patrick	Titulaire		CC Portes Euréliennes d'Ile de France	LORMAYE
M.	BLANCHET Michaël	Titulaire		CC Portes Euréliennes d'Ile de France	SAINT-PIAT
M.	M. CRASSIN Gérard	Titulaire		CC Portes Euréliennes d'Ile de France	PIERRES
M.	GALERNE Michel	Suppléant de	M. MOLET	CC Portes Euréliennes d'Ile de France	SOULAIRES
Mme	VIBOUD Danièle	Titulaire		CA Evreux Portes de Normandie	CROTH
M.	GATINE Jean-Pierre	Titulaire		CA Evreux Portes de Normandie	GARENNES SUR EURE
M.	LAMBLARDY Franck	Titulaire		CA Evreux Portes de Normandie	FONTAINE SOUS JOUY
M.	BERGER Pierre	Titulaire		CA Evreux Portes de Normandie	JOUY SUR EURE
M.	ALORY Christophe	Titulaire		CA Evreux Portes de Normandie	
M.	GIRARD Didier	Titulaire		Seine Normandie Agglomération	BREUILPONT
M.	TROGNON Luc	Titulaire		Seine Normandie Agglomération	BREUILPONT
Mme	MATRINGE Renée	Titulaire		Seine Normandie Agglomération	CHAMBRAY
M.	DUHAMEL Charles	Titulaire		Seine Normandie Agglomération	CHAMBRAY
M.	DEMONICAULT	Titulaire		Seine Normandie Agglomération	CROISY SUR EURE
M.	DUGUAY Pascal	Titulaire		Seine Normandie Agglomération	FAINS
M.	PUCHETA Xavier	Titulaire		Seine Normandie Agglomération	GADENCOURT
M.	NOWAKOWSKI Denis	Suppléant de	BARBIER Jean	Seine Normandie Agglomération	GADENCOURT
M.	DURO Philippe	Titulaire		Seine Normandie Agglomération	HECOURT
M.	COURTAT Didier	Titulaire		Seine Normandie Agglomération	MENILLES
M.	MORISOT Jean-Marc	Titulaire		Seine Normandie Agglomération	MENILLES
Mme	CHIREZ Florence	Titulaire		Seine Normandie Agglomération	NEUILLY
M.	GIMONET Pascal	Titulaire		Seine Normandie Agglomération	NEUILLY
M.	DUVAL Alain	Titulaire		Seine Normandie Agglomération	PACY SUR EURE
M.	METAYER Benoit	Titulaire		Seine Normandie Agglomération	PACY SUR EURE

Absents excusés ayant donné pouvoir : 4

Mme DE PIEDOUÉ Caroline titulaire CA Pays de Dreux déléguée de Berchères-sur-Vesgre donne pouvoir à Madame PATUREL
M. GARREAU Cyril titulaire SNA délégué de Croisy sur Eure donne pouvoir à M. DEMONICAULT
M. COUTURIER Gérard titulaire SNA délégué de Fains donne pouvoir à M. DUGUAY
Mme LEON PERDON Virginie titulaire SNA déléguée d'HECOURT donne pouvoir à M. DURO

Absents excusés : 12

Mme	QUENTIN Virginie	Titulaire		CA Pays de Dreux	ABONDANT
	MAUFRAIS Aurélien	Titulaire		CA Pays de Dreux	ROUVRES
M.	CHESNEL Cyril	Suppléant de	M. MAUFRAIS	CA Pays de Dreux	ROUVRES
Mme	CUISSET Marie-Laure	Suppléante de	M. LUBOW	CA Pays de Dreux	SAINT ANGE ET TORCAY
M.	ACHARD Bernard	Suppléant de	M. MARC	CA Pays de Dreux	SAINT OUVEN MARCHFROY
M.	BERTHELIER Christian	Titulaire		CA Pays de Dreux	TREON
Mme	JEZEQUEL Annie	Titulaire		Evreux Portes de Normandie	JOUY SUR EURE
M.	BUCAILLE Joël	Suppléant de	Mme LAMY	Evreux Portes de Normandie	JOUY SUR EURE
M.	BARBIER Jean	Titulaire		Seine Normandie Agglomération	GADENCOURT
M.	ALVES PINTO	Titulaire		Seine Normandie Agglomération	GADENCOURT
Mme	LEGROS Lydie	Suppléante de	M. DURO	Seine Normandie Agglomération	HECOURT
Mme	DELABRE Anne-Marie	Titulaire		Seine Normandie Agglomération	MEREY

Également présents (sans voix délibérative) : 5

M.	FAVREAU Patrick	Suppléant de	M. FOUGEROL	CA Pays de Dreux	Ste GEMME-MORONVAL
M.	LETENNEUR Gilbert	Suppléant de	M. GATINE	CA Pays de Dreux	GARENNES SUR EURE
M.	BERNHART Laurent	Suppléant de	Mme VIBOUD	Evreux Portes de Normandie	CROTH
Mme	MEZARD Marie-Laure	Suppléante de	M. BLANCHET	CC Portes Euréliennes d'Ile de France	SAINT-PIAT
M.	ANEST Louis	Suppléant de	M. RIGOURD	CA Pays de Dreux	VILLEMEUX SUR EURE

Également présents (personnes extérieur) : 2

Mme CORNUAILLE Directrice de l'environnement pour Seine Normandie Agglomération
Mme LIEUTET Chargé de mission milieux aquatiques et inondation pour Seine Normandie Agglomération

Madame LE GUIL est nommée secrétaire de séance.

Exposé du Président :

Vu les articles L.5211-12, R.5212-1 et R.5211-4 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Comité Syndical n°2025 - 01 d'installation des délégués du SEBV ;

Vu la délibération du Comité Syndical n°2025 - 02 d'élection de M. Daniel RIGOURD, Président ;

Vu la délibération du Comité Syndical 2025- 03 fixant le nombre de Vice-présidents à 5 ;

Vu la délibération du Comité Syndical n°2025- 04 d'élection de :

- Monsieur Stéphane LEMOINE, 1^{er} Vice-président ;
- Monsieur Raymond ROY, 2^{ème} vice-président,
- Madame Cathy PATUREL, 3^{ème} Vice-président,
- Monsieur Christophe ALORY 4^{ème} Vice-Président,
- Monsieur Alain DUVAL 5^{ème} Vice-Président,

Vu la loi n°2009-526 du 12 mai 2009 précisant que la population à prendre en compte est la population « totale », telle qu'elle résulte du dernier recensement avant le dernier renouvellement intégral du conseil municipal (soit le 1^{er} janvier 2024 dans la plupart des cas pour les communes),

Considérant que la population à prendre en compte dans le calcul des indemnités de fonction est le chiffre, au 1^{er} janvier 2025, de la population totale des communes traversées par ses rivières (L'Eure, la Blaise, la Vesgre) et que cette population s'élève à 112 668 habitants.

Vu tableau récapitulatif les indemnités de fonction maximales dans les Syndicats de communes et syndicats mixtes fermés (composés uniquement de communes et d'EPCI) repris ci-dessous,



INDEMNITÉS DE FONCTION BRUTES MENSUELLES DES PRÉSIDENTS

(VALEUR DU POINT D'INDICE AU 1er janvier 2024)

Art. L. 5211-12, R. 5212-1 et R. 5711-1 du CGCT

POPULATION (nombre d'habitants)	TAUX MAXIMAL (en % de l'IB 1027)	INDEMNITÉ BRUTE (en euros)
Moins de 500	4,73	194,43
De 500 à 999	6,69	274,99
De 1 000 à 3 499	12,2	501,48
De 3 500 à 9 999	16,93	695,91
De 10 000 à 19 999	21,66	890,34
De 20 000 à 49 999	25,59	1 051,88
De 50 000 à 99 999	29,53	1 213,84
De 100 000 à 199 999	35,44	1 456,77
Plus de 200 000	37,41	1 537,75

INDEMNITÉS DE FONCTION BRUTES MENSUELLES DES VICE-PRÉSIDENTS

(VALEUR DU POINT D'INDICE AU 1er janvier 2024)

Art. L. 5211-12, R. 5212-1 et R. 5711-1 du CGCT

POPULATION (nombre d'habitants)	TAUX MAXIMAL (en % de l'IB 1027)	INDEMNITÉ BRUTE (en euros)
Moins de 500	1,89	77,69
De 500 à 999	2,68	110,16
De 1 000 à 3 499	4,65	191,14
De 3 500 à 9 999	6,77	278,28
De 10 000 à 19 999	8,66	355,97
De 20 000 à 49 999	10,24	420,92
De 50 000 à 99 999	11,81	485,45
De 100 000 à 199 999	17,72	728,38
Plus de 200 000	18,7	768,67

Le Président précise :

Que les indemnités de fonction des élus fixées par le CGCT sont calculées sur la base des éléments suivants :

- L'indice brut terminal de la fonction publique,
- La strate démographique dans laquelle s'inscrit le syndicat mixte fermé,
- Le statut juridique de la collectivité (commune, EPCL, syndicat...).

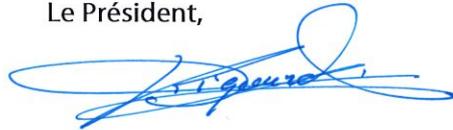
Qu'il revient à l'assemblée délibérante de déterminer les indemnités applicables, dans la limite du montant maximal.

Que les indemnités maximales susceptibles d'être allouées au Président et aux Vice-présidents d'un syndicat mixte fermé comptant 100 000 à 199 999 habitants, tel que le SEBV, s'élèvent respectivement à 35,44 % et 17,72 % de l'indice brut terminal de la fonction publique.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Fixe l'indemnité de Monsieur Daniel RIGOURD, Président, pour l'exercice de ses fonctions à hauteur de 35.44 % de l'indice brut terminal de la fonction publique à compter du 29 janvier 2025,
- Fixe l'indemnité de Monsieur Stéphane LEMOINE, de Monsieur Raymond ROY et de Madame Cathy PATUREL, Monsieur Christophe ALORY et Monsieur Alain DUVAL pour l'exercice de leurs fonctions de Vice-présidents, à hauteur de 17.72 % de l'indice brut terminal de la fonction publique de la fonction publique à compter du 29 janvier 2025,
- Sachant que ces indemnités subiront automatiquement et immédiatement les majorations correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique,
- Et sachant que l'octroi de ces indemnités sera soumis au respect des règles d'assiduité des élus fixées dans un règlement spécifique à élaborer et soumettre au conseil syndical dans les meilleurs délais.

Le Président,

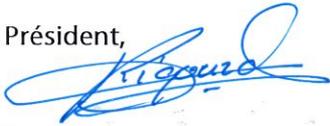


Daniel RIGOURD

DOCUMENT RENDU EXECUTOIRE

Après dépôt à la Sous-Préfecture, le 18/02/2025

Le Président,



Daniel RIGOURD

